

ANALYSE TRANSVERSALE DES ENTRETIENS RÉALISÉS
AUPRÈS DES MAIRIES DU GRAND LYON EN MARS ET JUIN 2004

FLORENCE LE NULZEC

EOHS-POLY'GONES

SYNTHÈSE :

A travers 25 entretiens sur l'ensemble de l'agglomération, dont la moitié sur le Val de Saône, des grandes tendances se dessinent quant à la perception du développement durable par les élus des communes.

Si les définitions que donnent nos interlocuteurs du développement durable paraissent souvent divergentes d'une commune à l'autre, cette diversité d'expression dessine en creux « une » définition dans laquelle on retrouve la plupart des grandes idées qui fondent le développement durable :

- la prise en compte du rapport entre l'investissement et le coût global dans la durée qui prenne en compte les coûts de gestion au quotidien, d'entretien sur le long terme, de démolition éventuelle dans l'avenir, des nuisances possibles,....;
- l'emprise urbaine qui « marque » notre cadre de vie, la recherche de réduction des nuisances et la notion de protection et de mise en valeur de l'environnement ¹ ;
- le nécessaire dialogue avec l'ensemble des parties concernées (habitants, industriels,...), acteurs et décideurs du développement ;
- la notion de transversalité du développement durable, parfois perçu comme trop « généraliste » ;
- le désir de prendre en compte des besoins « réels » de développement (ne pas s'arrêter aux attentes) et d'assumer les choix qui en découlent (tant de la part du politique que des populations) ;
- la question cruciale de l'organisation de la démocratie et de la « bonne gouvernance² ».

Néanmoins, comparée aux définitions en vigueur de ce concept — définitions au demeurant extensives et peu opératoires —, la manière dont les maires pensent le DD fait apparaître que certains aspects sont mis en avant — valorisation de thèmes (transport, pollution, environnement...) et de procédures (participation, transversalité, études d'impact, évaluation des actions...) — tandis que d'autres sont relativement peu exprimés : solidarité, lutte contre la pauvreté, accès à l'emploi, à l'éducation, aux soins médicaux, développement économique.... C'est donc surtout une partie du versant social d'une part, et moins nettement du développement économique d'autre part, qui sont peu pris en compte dans les propos recueillis.

L'application par les communes interrogées du développement durable se traduit par deux approches complémentaires, l'une mettant l'accent sur les questions d'aménagement et de construction (gestion de l'espace, démarches HQE,...) et l'autre qui tente d'aborder le développement durable comme une nouvelle façon d'appréhender l'action publique (charte d'environnement, actions en faveur de sa préservation, action municipale revisitée à l'aune du développement durable,...). Au croisement de ces deux approches, l'application du développement durable est appréhendée par quelques-uns comme une « démarche

¹ Fait écho à l'article 6 du projet de charte de l'environnement adoptée en conseil des ministres le 25 juin 2003 et qui devait être débattu à l'assemblée à l'automne 2003 : « Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles prennent en compte la protection et la mise en valeur de l'environnement et les concilient avec le développement économique et social ». cf. www.charte.environnement.gouv.fr

² Cette notion de « bonne gouvernance » reste par ailleurs à définir.

projet » — englobant la co-construction avec les parties prenantes et l'intégration tant du « macro » (conception globale) que du « micro » (actions opérationnelles) —. C'est notamment le cas à Feyzin qui la met en œuvre dans la construction d'un agenda 21 municipal en cours d'élaboration.

Les contextes locaux et les parcours individuels des élus sont pour beaucoup dans la prise en compte de ce concept, au demeurant pas si nouveau, dans les politiques communales. L'affichage diffère selon les communes mais la plupart pensent y contribuer à leur manière et sont prêtes à s'investir dans le développement durable (là encore à la mesure de leur perception de l'importance de la démarche). Les exemples d'actions citées par nos interlocuteurs comme relevant du développement durable vont des plus simples (récupération du papier, utilisation de papier recyclé par la mairie,...) au plus complexes (renouvellement urbain et politique de la ville à travers les Grands Projets de Ville). On pourra cependant s'étonner que les actions mises en avant par nos interlocuteurs soient presque exclusivement de compétence municipale et ne valorisent pas ou peu les initiatives d'autres acteurs.

Pour les dix ans à venir, les enjeux des communes sur le développement durable se déclinent selon différentes approches qui répondent à des réalités territoriales spécifiques. Elles peuvent cependant être regroupées en huit grands types d'enjeux, il s'agirait de :

- prendre en compte les risques industriels et réduire les nuisances,
- agir sur les déplacements et proposer des modes de transports alternatifs concurrentiels,
- conforter et densifier l'aménagement de l'espace déjà urbanisé tout en limitant son expansion afin de préserver l'espace qui n'est pas encore urbanisé,
- réussir la réintégration dans la ville des sites stigmatisés,
- maintenir les grands équilibres de peuplement des communes et répondre aux besoins spécifiques des populations en place,
- préserver la mixité fonctionnelle de la cité et maintenir l'activité économique dans les communes,
- permettre qu'acteurs économiques et habitants deviennent responsables de leur avenir,
- pratiquer la « bonne » gouvernance.

Les manques sont cependant largement exprimés quant à une méthodologie partagée, voire concertée, d'élaboration des agendas 21 de l'agglomération lyonnaise, tant de celui du Grand Lyon que de ceux des communes. Pourtant, des propos de nos interlocuteurs émergent différents éléments de méthode dont l'objectif serait de partager une culture du développement durable afin de s'accorder sur le contenu du concept et les moyens de sa mise en œuvre.

Ils peuvent se résumer en cinq axes :

- partir du territoire et de ses besoins ;
- améliorer l'information et l'éducation des habitants afin de leur permettre d'exercer pleinement leur rôle citoyens ;
- co-construire le projet avec les élus, les services, les associations, les acteurs et les habitants ;
- partager une vision stratégique d'agglomération sur le sujet pour déterminer un projet d'ensemble ;
- décliner ensuite les grands enjeux par thèmes et en actions concrètes.

L'ensemble de ces éléments, complémentaires, est fondateur d'une démarche de développement durable, dont les trois premiers axes seraient les piliers sur lesquels se fonderaient les deux derniers. Si ce principe est énoncé dans son intégralité par quelques communes, certains éléments ne sont explicités que par l'un ou l'autre de nos interlocuteurs. Ceci laisse cependant entrevoir la possibilité de mettre en place, à l'échelle de l'agglomération, une méthodologie commune (méthodes partagées et moyens mutualisés) qui s'appuierait sur des compétences et des actions (diverses et complémentaires) présentes sur le territoire, en matière de développement durable.

MÉTHODOLOGIE :

Cet exercice est un apport à la réflexion sur le développement durable dans le Grand Lyon qui veut participer à la capitalisation en la matière et alimenter la préparation de l'axe « partenariat Grand Lyon/Communes » de l'Agenda 21 de la communauté d'agglomération. A travers l'analyse des conceptions et de la mise en œuvre actuelle du développement durable dans quelques communes interrogées du Grand Lyon, l'idée de l'équipe d'élaboration de l'agenda 21 du Grand Lyon est de « valoriser ce qui se fait déjà dans les communes et de donner envie aux autres de s'engager plus dans ce type de démarche ».

Moyens :

Un groupe de travail de « veille sur le développement durable » a été constitué par la DPSA. Autour de l'équipe d'élaboration de l'agenda 21 d'agglomération, un collectif de « veilleurs » (intervenants réguliers auprès de la DPSA sur leurs domaines : gouvernance, environnement, citoyenneté, cohésion sociale, développement urbain et métropolisation) a été mobilisé pour enrichir cette réflexion. Ont également été associés au groupe de veille, la mission de coordination territoriale du Grand Lyon et un représentant de l'équipe intervenant auprès du Conseil de Développement.

Méthode :

Un panel de mairies du Grand Lyon, choisi en accord avec ce groupe de « veille développement durable » de la DPSA, a fait l'objet des premières investigations. Une grille (guide d'entretien) préparée collectivement par le groupe a servi de support aux veilleurs pour conduire les interviews.

Par ailleurs, la mission de coordination territoriale du Grand Lyon a interrogé l'ensemble des maires du Val de Saône, en reprenant les principales questions abordées par les veilleurs et quelques autres plus ciblées les spécificités de ce territoire. Les entretiens réalisés auprès des maires du Val de Saône font l'objet d'une autre synthèse.

Questions abordées dans les 14 entretiens réalisés par les veilleurs :

- Pour vous, qu'est-ce que le développement durable ?
- Appliquez-vous le développement durable sur votre territoire ? Si oui, comment, à travers quelles actions et quelles méthodes ? Si non pourquoi ?
- Qu'est-ce qui vous a poussé à en faire ?
- Quels sont les actions exemplaires, remarquables, dont vous avez connaissance, menées par vous ou d'autres acteurs sur votre commune ?
- Quels sont les principaux enjeux pour votre commune dans la (ou les) décennie(s) à venir ? Et les problèmes à résoudre ?
- Quels sont les objectifs que vous aimeriez vous donner ? (dans les sphères du social, de l'environnement et de l'économie)
- Comment rendre opérationnel le développement durable ? Quelles règles ? Quelles méthodes se donner ?

Entretiens réalisés par les veilleurs :

Sur cette base commune de questions, 15 premiers entretiens ont été réalisés entre le 24 mars et le 30 avril 2004.

Mairie, interlocuteurs et fonction :	Date	Veilleur(s)
Charbonnières : Alain Chabrolle , adjoint chargé Cadre de Vie – Environnement et des travaux de compétence du Gd Lyon (+d'autres choses : voir C.Rendu)	30.04.2004	Sylvain Renaud (Eohs-Poly'Gones)
Collonges au Mont d'Or : Michel Reppelin , maire (+ VP au Grand Lyon chargé de la prévention des risques (naturels et industriels)	30.06.2004	Geneviève Bernardin et Julien Levéel (DT)
Feyzin : Yves Blein , maire (+Pdt conférence des maires du S-Est)	26.03.2004	Cédric Polère et Geneviève Bernardin
Fontaine St Martin : Patrick Laurent , maire	01.04.2004	Cédric Polère et Julien Levéel

Mairie, interlocuteurs et fonction :	Date	Veilleur(s)
Francheville : Odile Dumont , adjointe qualité de la vie et déplacements urbains et Cyril Kretzschmar , conseiller municipal (+ délégué général d'Economie et Humanisme)	06.04.2004	Abdel Mokhtari
Lyon 1^{er} arrdt. : Françoise Besnard , adjointe à l'écologie urbaine et au cadre de vie et Didier Flachard , Secrétaire général de mairie	21.04.2004	Florence Le Nulzec et Cédric Polère
Lyon 9^{ème} arrdt. : Hubert-Julien Laferrière , maire	06.04.2004	Cédric Polère et Florence Le Nulzec
Neuville-sur-Saône : Monsieur Laffly , maire et Michel Auroy , adjoint à l'urbanisme	26.04.2004	Sandra Decelle et Julien Levéel
Pierre Bénite : Mireille Elmalan , maire	25.03.2004	Geneviève Bernardin
Rillieux-la-Pape : Jacky Darne , maire	24.03.2004	Sandra Decelle
Sathonay-Camp : Pierre Abadie , maire (VP à l'urbanisme du G.Lyon)	31.03.2004	Geneviève Bernardin
St Fons : M. Denis , maire	24.03.2004	Sandra Decelle et Sylvain Renaud
La Tour de Salvagny : M. Feugier , 1 ^{er} adjoint sécurité, projets d'équipement et infrastructures et M. Munoz , adjoint délégué aux travaux	29.04.2004	Sylvain Renaud
Vaulx-en-Velin : René Beauverie , Adjoint urbanisme - environnement et Andrée Golliard , Mission environnement	25.03.2004	Cédric Polère et Abdel Mokhtari
Villeurbanne : Jean-Claude Ray , CM à l'écologie urbaine et au développement durable et Michel Paccalin , directeur adjoint	31.03.2004	Abdel Mokhtari et Geneviève Bernardin

CONTENU DE LA PRÉSENTE NOTE :

Dans l'analyse transversale qui suit, nous tentons de faire ressortir, pour chacune des questions posées et au croisement des approches de chacun, les types de réponses (et d'actions repérées aujourd'hui) apportées par nos interlocuteurs. Cette analyse ne reprend pas l'intégralité des propos tenus, ni les interrogations que suscitent ses derniers. Le contenu des entretiens est rassemblé sous forme de tableau croisé synthétique (forcement réducteur) annexé au présent document et transcrits par ailleurs dans des comptes-rendus (documents de travail pour l'équipe de veille).

PRODUCTION DU GROUPE DE TRAVAIL :

Le groupe de veilleurs « développement durable » de la DPSA produit :

- la présente note « d'analyse transversale des entretiens », sorte « d'état des lieux » des propos tenus par les représentants des communes ;
- une note de synthèse sur les thématiques qui émergent (ou pas) de ces entretiens et les questions que cela pose ;
- une note de synthèse sur les attentes des communes vis à vis du Grand Lyon.

En parallèle et en complémentarité, la coordination territoriale produit une synthèse des entretiens réalisés auprès de maires du Val de Saône qui vient compléter et enrichir l'analyse transversale des 15 entretiens de communes de l'ensemble du Grand Lyon par une approche territoriale.

L'ensemble de ces productions servira de base à une réunion de travail avec les maires et représentants municipaux rencontrés lors des entretiens et doit permettre :

- de susciter une réflexion et un échange entre les communes,
- d'aller vers une valorisation du travail des communes,
- de nourrir l'agenda 21 du Grand Lyon,
- de réfléchir aux articulations entre le Grand Lyon et les communes,
- de faire monter en charge un réseau de compétences d'agglomération.

ANALYSE TRANSVERSALE :

1. POUR VOUS, QU'EST-CE QUE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

La définition retenue par le Grand Lyon, « le développement durable est un développement qui satisfait les besoins de la génération actuelle sans priver les générations futures de la possibilité de satisfaire à leurs propres besoins »³, est intégrée dans les propos de la grande majorité des entretiens réalisés. La question étant posée de façon ouverte, la définition donnée prend des formes différentes selon nos interlocuteurs. Certains lui donnent une acception moins généraliste, plus restrictive, que d'autres qui, au contraire, en font un objectif plus ambitieux.

DERRIÈRE UNE ADHÉSION GÉNÉRALE DES ACCEPTIONS QUI DIFFÈRENT

En arrière plan de l'approche globale de « développement qui ne nuit pas aux générations futures », les nuances sont palpables dans les propos déclinés. On parle de « nécessaire devoir d'anticipation pour les besoins futurs quant aux ressources non épuisables de notre planète » (cf. Sathonay-Camp), de « minimiser l'impact des projets que l'on met en œuvre aujourd'hui » (cf. La Tour de Salvagny) ; de « prendre en compte l'impact d'un aménagement, d'une construction sur tout son cycle de vie (construction, fonctionnement démolition) » (cf. La Tour de Salvagny) ; de « façon d'envisager l'avenir et les conséquences de nos actes » (cf. Neuville-sur-Saône), d'« une vision globale d'un territoire structurant et structuré » (Collonges au Mont d'Or).

Quelques-uns énoncent des définitions plus « fragmentaires » (économique, urbanistique, technique) comme par exemple :

- « plus coûteux en terme d'investissement, un projet de développement durable le sera moins en terme de fonctionnement » (cf. Fontaine St Martin et Lyon 1^{er}) ;
- ou alors « c'est ce qui permettra de gérer le développement anarchique des dernières années » (cf. Lyon 9^{ème}) ; « c'est une manière de trouver un équilibre sans être obligé de démolir ou de reconstruire tous les 20 ou 30 ans » (cf. Vaulx-en-Velin) ;
- mais aussi « il amène à réfléchir à un cahier des charges plus précis et donc à un travail plus approfondi en l'amont du projet » (cf. Fontaine St Martin) et ceci en concertation avec les habitants (cf. Villeurbanne).

D'autres vont au-delà des propos de la satisfaction des besoins, pour aborder le développement durable sous l'angle de « conviction politique » (cf. Feyzin), « d'organisation de la démocratie et des différents échelons de pouvoir » (cf. Rillieux-la-Pape) et de « donner du sens à nos politiques et à nos actions » (cf. Lyon 9^e).

On voit donc à travers ces quelques exemples que, derrière une définition consensuelle mais complexe, se déclinent différents niveaux de compréhension, d'appropriation, de restitution et, au-delà, de mise en œuvre, du développement durable sur le territoire du Grand Lyon.

QUELQUES IDÉES FORCES SE DÉGAGENT DES DÉFINITIONS RETRANSCRITES

Il ressort cependant de ces différences d'expression quelques grandes idées qui sont autant de composantes d'une définition large du développement durable, allant de définitions opérationnelles comme l'économie des projets (au sens large) aux plus ambitieuses de pratique de la démocratie et de la gouvernance, en passant par la prise en compte de la temporalité et notamment du long terme.

³ voir mémo agenda 21 – Nadia Mabillé

La notion de rapport investissement/coût global et de durée

Le développement durable permet de se poser la question du fonctionnement en même temps que l'on conçoit le projet, pas seulement dans sa dimension économique mais aussi pour sa gestion globale dans la durée. En effet, si mettre en œuvre des actions de développement durable peut s'avérer coûteux au départ pour les communes, elles font cependant le choix d'investir (notamment lorsqu'elles sont aidées). Le coût global est alors pris d'un point de vue économique à court (investissement), moyen (gestion quotidienne et entretien) et long terme mais également écologique et dans une logique de durée (pour ne pas avoir à détruire dans 30 ans ce qui est construit aujourd'hui). Ainsi apparaît la notion de rentabilité des actions au regard des trois fondements du développement durable.

L'emprise et le marquage urbains, la notion d'environnement et la question des nuisances

Il s'agit de comprendre que le développement durable est une manière de préserver l'environnement en agissant sur l'urbanisation, la construction (éviter des implantations nouvelles dans des zones peu denses, limiter les hauteurs,...) et les sources d'impact nuisible au cadre de vie.

Cela va de la limitation de l'étalement urbain (construire de préférence dans les zones déjà urbanisées) à l'architecture des constructions (aspect visuel et techniques utilisées qui préservent environnement et cadre de vie), en passant par la cohérence des implantations urbaines (organisation de l'espace, proximité des services qui favorisent la vie locale). On notera que les constructions aux normes Hautes Qualité Environnementale (HQE) reviennent dans les propos de plusieurs interlocuteurs alors que leur caractère développement durable fait débat⁴.

Elles renvoient également aux questions de (dé)pollution (de l'air, de l'eau, des sols), de risque naturel et/ou industriel (« assumé », « intégré » ou non) et de place laissée à la nature dans notre quotidien. Elle pose plus globalement la question des choix de modes de déplacement (dont l'impact est non seulement environnemental mais également spatial) dans une conception durable du développement.

La notion de nécessaire dialogue avec les parties concernées

Qui s'étend de la prise en compte de l'avis des habitants au moment de la préparation du projet à leur participation à l'élaboration du cahier des charges, mais passe aussi par les relations à entretenir avec les entreprises importantes d'un périmètre.

« Elle donne également aux projets de développement durable la possibilité de solliciter des financements plus variés, plus larges, du fait de la mobilisation d'une plus grande palette d'acteurs, d'institutions, de partenaires. », renvoyant également à des questions de coût, d'investissement et de responsabilité partagés.

La notion de transversalité du développement durable, parfois perçue comme trop « généraliste »

Transversalité qui « englobe tout » (cf. St Fons), qui traverse les thèmes et les approches — « il y a autant de définition du développement durable que d'individus en fonction de leur territoire, histoire, culture, attentes... » (cf. Charbonnières). Pour certains, le développement durable interroge et ramène à un développement de « bon sens » (cf. St Fons notamment). Pour d'autres, sa transversalité (et/ou contradiction ?) réside dans ce qu'il doit être à la fois très opérationnel au quotidien, tout en s'interrogeant sur l'éthique de la démarche — jusqu'où va le développement durable ? — et les risques de dérive — où commence l'utopie ? (cf. Neuville-sur-Saône). Jusqu'où peut aller la transversalité/généralisation du développement durable ?

La prise en compte des besoins réels de développement (ne pas s'arrêter aux attentes) tout en assumant les choix qui en découlent (tant de la part du politique que des populations)

« Le développement durable doit être une réponse à des besoins » (cf. Rillieux-la-Pape), il doit « prendre en compte chaque citoyen » (cf. La Tour de Salvagny). Mais également, il importe de faire des choix et de les assumer : il s'agit, d'une part, de « savoir comment chaque homme et femme prend en main son destin et celui de la planète » (cf. Rillieux-la-Pape), d'autre part, de mesurer les véritables besoins. En effet, toute demande/attente n'est pas forcément cohérente avec un développement durable (donc est-ce un vrai besoin ?) en fonction de ses conséquences à moyen et long termes (ex. : La poursuite des grands projets de voirie autoroutière répond-t-elle à un vrai besoin à l'heure où l'on s'interroge sur la nécessaire diminution des circulations automobiles !). Et si les élus décident de ne pas répondre à certaines attentes pour privilégier ce qu'ils considèrent comme de véritables besoins, il faut pouvoir en rendre compte aux citoyens.

⁴ Notamment s'agissant d'habitat destiné aux populations les plus modestes qui, si elles peuvent ainsi bénéficier de logements aux charges moins élevées, ne peuvent accéder aux logements dont les loyers sont alors trop chers.

L'organisation de la démocratie et la « bonne » gouvernance

Qui va de « l'entrée dans le développement durable doit se faire par la voie de l'organisation démocratique, [...] avec des approches différentes selon les échelles » (cf. Rillieux-la-Pape) à c'est « une conviction, une façon de faire évoluer la société » (cf. Feyzin), en passant par « il faudrait davantage de débat philosophique, éthique, pour mettre en question le développement » (cf. Neuville-sur-Saône).

La nécessité d'une réflexion à l'échelle de l'agglomération est évoquée à plusieurs reprises : manque de méthode construite collectivement depuis la base (Rillieux-la-Pape), manque de perspectives à moyen et long terme (échéances électorales) et de vision prospective partagée, risque d'utopie (Neuville-sur-Saône).

Les diversités apparues dans les définitions de nos interlocuteurs vont se traduire dans la mise en œuvre, dans la pratique du développement durable sur leur territoire et dans les actions qu'ils y rattachent.

2. APPLIQUEZ-VOUS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR VOTRE TERRITOIRE ? A TRAVERS QUELLES ACTIONS ? QUELLES MÉTHODES ?

Tous disent l'appliquer ; mais la moitié sous forme d'actions concrètes, de projets spécifiques, souvent rattachés à des questions d'aménagement et d'urbanisme ; l'autre moitié sous forme d'une démarche, d'une approche plus globale, dans laquelle s'inscrivent des actions qui découlent en grande majorité de questions environnementales (au sens large) quand ce n'est pas strictement écologiques. Une commune, dont l'agenda 21 est en cours d'élaboration, dit l'appliquer sous forme de projet global, en fait une description véritablement transversale, allant du très opérationnel au très conceptuel, du micro au macro, de l'idée à la conception et la réalisation en associant le plus large panel d'acteurs.

LES COMMUNES ENTRÉES PAR L'AMÉNAGEMENT ET LA CONSTRUCTION

Présentée comme axée principalement sur le bâti, la spécificité de l'application du développement durable sur Vaulx-en-Velin s'inscrit dans la démarche de Grand Projet de Ville (GPV), qui comprend dans les faits les dimensions sociale et économique. La participation des habitants est également intégrée aux méthodes de travail quand on affine le projet. Elle intervient cependant seulement en phase active, car « ils ont du mal à percevoir la vie durable du quartier quand ils sont confrontés aux démolitions ».

Cette dimension du développement durable est complétée par les projets « verts » : plan de déplacement doux, trame verte, développement d'activités environnement à Miribel et réflexion sur la pérennisation de la zone agricole.

« Le développement durable donnera de la cohérence au développement (sous-entendu urbain) anarchique des dernières années » pour Lyon 9^{ème}. Le développement à long terme est pris en compte dans la recherche affichée de mettre en cohérence les projets actuels avec ce qui s'est développé antérieurement, notamment par l'intervention d'un architecte-conseil qui intervient sur tous les projets soumis à la mairie. Si la « volonté de donner sa place à la démocratie participative » est clairement affichée à travers la sollicitation d'ateliers nombreux au sein des conseils de quartier, elle trouve ses limites dans la « difficulté pour les habitants de prendre de la distance sur le long terme concernant l'avenir du quartier ».

Pour St Fons, « le développement durable passe par la reconquête des territoires et des friches industrielles ». Il s'agit donc de concevoir la production autrement, de faire en sorte que les industriels intègrent la dépollution de leur site dans leur programme et conçoivent des bâtiments mieux intégrés dans le paysage. D'une manière plus générale, « il faut construire dans la perspective de pouvoir laisser la nature reprendre ses droits ». Concrètement la commune s'engage dans une réflexion HQE du groupe scolaire du centre ville, la ré-appropriation d'une friche (futur tronçon périphérique ouest) et a l'ambition de développer un projet économique sur l'espace libéré par l'usine Spécia.

Fontaine St Martin saisit l'opportunité d'un ancien moulin à rénover pour réaliser une opération « cœur de village » avec une mise en œuvre architecturale qui intègre les normes en HQE : c'est l'occasion opérationnelle qui est à l'origine de la démarche. L'ancien moulin devient un bâtiment multi-usages (muséographie, salle de conférence, logements, activité péri-scolaires,...), avec prise en compte des conditions techniques d'économie d'énergie. Le travail de conception est important, long, avec de nombreuses contraintes et présente une opportunité pédagogique en direction des scolaires qui seront associés au projet.

A La Tour Salvagny, le développement durable se traduit par : construire des équipements de qualité, sauvegarder le patrimoine, moderniser la consommation d'énergie (photovoltaïque, régulation à distance, rénovations et constructions neuves aux normes HQE, ...), tout en conservant la population et en répondant à ses besoins (30 logements sociaux et projet de ZAC avec prise en compte normes HQE). Les projets s'appuient sur un objectif majeur de réduction des coûts de fonctionnement et des consommations d'énergie renouvelable. La concertation légale a lieu sous forme de panneaux d'affichage, mais cet élément semble secondaire et n'a pas été évoqué par nos interlocuteurs.

C'est à travers les outils de programmation (POS et aujourd'hui PLU) que le développement durable est pris en compte par les techniciens de la commune de Neuville-sur-Saône depuis au moins trois mandats, notamment dans la prévention des risques industriels et la protection des habitants. Ce travail a été favorisé par la recherche d'une stratégie de développement élaborée collectivement, une culture de dialogue et des relations de confiance avec les directeurs des grandes entreprises du territoire. Cependant ces relations sont suspendues à la personne dirigeante et tout changement implique des modifications, voire un niveau très différent de collaboration.

LES COMMUNES ENTRÉES PAR L'ENVIRONNEMENT ET L'ÉCOLOGIE

Pour Rillieux-la-Pape « **Tous les champs de l'action municipale sont revisités au regard du développement durable mais pas forcément pour en faire des politiques nouvelles** » - démarche initiée dès 1997 à l'occasion de la mise en place d'une charte de l'environnement. « **D'une manière générale, pour toutes les décisions politiques, la difficulté réside dans la régulation, la négociation, et dans la mise en œuvre du processus de décision** ». Sous des formes différentes, ces points de vue sont développés par plusieurs de nos interlocuteurs, mettant en avant une volonté de conception plus transversale et prenant en compte l'avenir.

Cependant, en y regardant de plus près, il s'avère que les actions et méthodes exposées concernent pour la plupart l'approche environnement (ce qui nous entoure et fait notre quotidien) du développement durable, voire sa forme restrictive d'écologie.

Pierre-Bénite met l'accent sur le retraitement des boues de stations d'épuration, l'avenir de la vallée de la chimie et notamment des questions d'aménagement pour en limiter les conséquences et sur le développement d'autres modes de transports (modes doux, train, etc.) en alternative au tronçon ouest du périphérique.

Lyon 1^{er} joue la carte de l'écologie de longue date (précédent mandat déjà « vert ») et se présente comme un quartier d'expérimentation et d'infléchissements ensuite repris sur d'autres territoires. La mairie pratique en interne diverses actions précisément dans ce sens (utilisation systématique de papier recyclé, lampes fluo-contact, réfection peintures sans produits synthétiques, recours au commerce équitable et aux entreprises d'insertion pour les besoins en réception, vélos de fonction pour les fonctionnaires, etc.). On nous signale également la présence forte de nombreuses associations oeuvrant dans le sens du développement durable, soit par leur réflexion, soit par leur action, le 1^{er} étant un vivier particulièrement riche en la matière dans un espace relativement restreint.

Villeurbanne a développé une charte des espaces extérieurs et mis en avant diverses actions ayant des objectifs d'économies d'énergies et leur remplacement par des énergies renouvelables, de valorisation du tri sélectif (dans ses services et équipements) et de progressive mise aux normes HQE des bâtiments. La dimension économique se traduit par la présence d'une boutique de commerce équitable, sa sollicitation pour

les besoins en produits alimentaires (café,...) de la municipalité et l'accent mis sur d'insertion dans le développement social urbain.

L'application du développement durable sur Francheville passe par la préservation des espaces naturels (limitation de l'urbanisation, protection et valorisation des espaces naturels), l'amélioration des déplacements (navette communale, « pédibus », train vers Lyon) et de la collecte sélective. L'aménagement urbain devrait se limiter (verticalement — avec de petits bâtiments — et horizontalement — dans les quartiers existants) et être centré sur les équipements communs aux trois quartiers composant la commune.

Le contexte très boisé et riche en cours d'eau a favorisé l'entrée environnement « écologique » du développement durable à Charbonnières. L'appropriation est lente mais forte du fait d'une charte de l'environnement élaborée lors du précédent mandat en concertation avec les habitants, les associations, etc. et qui s'élargie aujourd'hui aux autres aspects du développement durable (transport, habitat,...). Les actions sont aujourd'hui déjà variées (éducation à l'environnement dans les écoles, sensibilisation à l'occasion des demandes de permis de construire, compostage individuel,...) qui vont dans le sens du développement durable, en associant largement la population à leur élaboration (l'équipe a été élue sur un programme de participation citoyenne). Membre du groupe Synergie, Charbonnières entend développer une approche opérationnelle, claire, compréhensible par tous, du développement durable, qui réponde aux attentes des citoyens.

A travers le projet de reconversion du site militaire, Sathonay-Camp (également membre du groupe Synergie) engage une démarche de prise en compte des normes HQE, de diversification des ressources en énergie, de limitation de l'étalement urbain par densification du centre et recherche d'une bonne intégration tant urbaine que sociale du nouveau quartier à venir qui intègre un projet de transport multimodal fort et novateur.

UNE « DÉMARCHE PROJET »

« Le rôle d'une collectivité est d'inscrire le concept de développement durable dans une vision allant depuis l'infiniment petit (les « petites décisions ») à la stratégie générale urbaine du bassin de population que représente l'agglomération. »

« J'ai la conviction par exemple que l'amélioration de la coopération territoriale en matière de propreté est une manière d'œuvrer dans le sens du développement durable. De même pour la bonne utilisation des services publics : se battre contre la superposition des compétences, faire en sorte que les gens comprennent ce qu'ils font et le fassent donc intelligemment, amènent, au bout du compte, à faire moins cher, mieux, plus efficace, donc plus productif pour le bien commun. L'élu local peut faire en sorte que les services rendus à la population soient placés sous l'égide de cette logique de développement durable, que les politiques environnementales, d'éducation civique, soient plus développées, que des économies énergétiques soient faites par les services publics.

Mais je place davantage d'ambition encore dans la réalisation de notre Agenda 21. Il doit être une sorte de manuel d'instruction civique du développement durable, un guide de la vie quotidienne dans la commune : **comment dans ma vie quotidienne, je m'emploie à faire un certain nombre de gestes qui font de moi un citoyen responsable ?** L'Agenda 21 n'a pas pour objectif d'afficher des ambitions philosophiques sans traduction dans la vie quotidienne. C'est au contraire un moyen de faire évoluer des aspects de la vie quotidienne pour que, demain, nos concitoyens soient un peu plus des consommateurs responsables. » (Feyzin)

De l'entretien avec M. Blein (Feyzin) ressort la plus construite des approches pour un développement durable dans une commune. Cet entretien est « exemplaire » au sens où il reprend l'essentiel des questions qui se posent dans l'élaboration de démarches complexes tel que celle de développement durable : le besoin de construire collectivement, du concept à l'action, les différentes étapes du projet, ainsi que le nécessaire changement des modes de penser et de faire.

L'accent mis sur la méthode a également été énoncé comme un principe par d'autres (Rillieux-la-Pape, Charbonnières, Sathonay-Camp) sans qu'elle soit énoncée de façon aussi élaborée. Il semble que le fait d'être déjà investi dans la construction d'un agenda 21 communal donne les moyens de formuler

concrètement cette richesse en terme de cohérence, de diversité et de complémentarité d'action, mais également de la mettre en œuvre dans une démarche globale de projet territorial.

3. COMMENT AVEZ-VOUS EU CONNAISSANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ? QU'EST-CE QUI VOUS A POUSSÉ À EN FAIRE ?

Les réponses s'articulent autour de trois grands thèmes. Le contexte communal est pour beaucoup dans la déclinaison que font nos interlocuteurs du développement durable sur leur territoire. Mais **l'investissement est aussi fortement induit par les parcours personnels et les histoires des équipes municipales**. Quant à **l'engagement politique** « militant » (dont l'importance varie), il est une **composante essentielle pour la mise en œuvre du développement durable** qui se traduit cependant différemment en fonction de l'environnement et des moyens d'actions de chacun.

UNE OPPORTUNITÉ ET/OU LE CONTEXTE LOCAL

Ont été à l'origine de cette préoccupation :

- le rachat du « vieux moulin » et la naissance du projet « cœur de village » (Fontaines-sur-saône) ;
- la présence d'une entreprise spécialisée dans la production de cellules photovoltaïques (La Tour Salvagny) ;
- la volonté de préserver les espaces boisés, la raréfaction de l'activité agricole et le fait que la croissance trop importante de la commune ne permettrait pas de suivre en terme d'équipement (Francheville) ;
- le contexte déjà ancien de Développement Social et Urbain, puis de Grand Projet de Ville (Vaulx-en-Velin), dont l'essence est un objectif de développement durable ;
- la forte présence du risque industriel et la situation d'isolement urbain qu'il induit (Pierre-Bénite, St Fons) ;
- la lecture d'un ouvrage diffusé par une banque spécialisée dans le soutien des actions de développement durable⁵ qui présente des communications de plusieurs maires (Neuville-sur-Saône).

Ce sont autant d'exemples de « circonstances » qui ont amené les communes à se poser la question d'opérations durables.

UNE HISTOIRE PERSONNELLE

Les parcours personnels de nos interlocuteurs leur ont parfois donné une sensibilité particulière au développement durable :

- La sensibilité personnelle des élus rencontrés (Pierre-Bénite, St Fons : « il faut lutter contre le gaspillage »).
- La précédente délégation du maire était « la coopération décentralisée, domaine où le développement durable prend tout son sens » (Lyon 9^e).
- Le Maire est délégué régional de l'ADEME (La Tour Salvagny).
- L'adjoint au maire rencontré est « de formation aménagement du territoire et environnement », ce qui lui a permis une implication de longue date et donné une approche transversale qui touche aux domaines social et économique (Charbonnières).
- L'histoire familiale (« on aime les belles choses ») et professionnelle (pharmacien) du maire l'a rendu sensible aux questions de préservation de l'avenir (Sathonay-Camp).

⁵ Dexia, coordonnées de l'ouvrage ?

UN CHOIX POLITIQUE ET MILITANT

Cet engagement politique de « longue date » ressort de communes où les définitions les plus larges et transversales du développement durable nous ont été exposées, ce qui est très certainement lié. Il s'exprime cependant un peu différemment selon les communes :

- Depuis la conférence de Rio, par un engagement dans une charte de l'environnement dès 1997 (Rillieux-la-Pape, Charbonnières), dont la mise en œuvre se prolonge aujourd'hui dans des actions de développement durable.
- C'est une nécessité légale et technique du développement durable, mais également la traduction d'un « **engagement politique triplement solidaire : solidarité au tiers-monde, solidarité au quart-monde et solidarité avec les générations futures** » (Villeurbanne).
- Fruit d'un parcours politique qui s'inscrit dans la politique mise en avant par le groupe Synergie (Sathonay-Camp, Charbonnières).
- Démarche déjà ancienne, suite assez naturelle d'un engagement écologiste de longue date déjà mis en œuvre sous le précédent mandat sur l'arrondissement (Lyon 1^{er}).
- Choix politique et militant ancien (30 ans) : le développement durable est une forme d'utopisme remise au goût du jour ; « la question du développement planétaire est la 1^e que doit se poser l'homme du 21^e siècle, à quelque échelon qu'il agisse » (Feyzin).

Il semble donc que la perception comme la mise en œuvre du développement durable sur le territoire communal tienne à un « savant dosage » entre contexte local et opportunités d'une part, cheminements personnels d'élus d'autre part. Ce dernier point se traduit également par un engagement plus ou moins fort et ancien d'élus, de municipalités, qui portent la démarche et qui induisent la mise en œuvre opérationnelle du développement durable sur la commune.

4. QUELLES SONT LES ACTIONS EXEMPLAIRES AU SEIN DE VOTRE COMMUNE ?

Les actions citées par nos interlocuteurs sont assez variées. Elles vont d'actions type « projet global » à des « opérations concrètes », parfois dans une même commune. Certaines communes se contentent de mettre en avant une ou deux actions pilotes (le vieux moulin à Fontaine St Martin, reconversion de terrains militaires à Sathonay-Camp, projet de management du centre ville de Neuville-sur-Saône,...) ; d'autres (Rillieux-la-Pape et Villeurbanne) nous ont fourni une liste précise d'actions concrètes relevant du développement durable (même si elles n'ont pas toutes été, loin s'en faut, conçues sous cette égide) et de référents à contacter. Entre les deux, un large panel d'actions citées, plus ou moins transversales, opérationnelles, micro, novatrices, etc.⁶. Elles seraient à explorer par des **investigations plus approfondies afin d'en déterminer le caractère « exemplaire » et les aspects « transposables »**.

La plupart de nos interlocuteurs citent essentiellement des actions en maîtrise d'ouvrage municipale. Ceci peut sembler surprenant, notamment pour les deux GPV. En effet, sur ces territoires, le travail transversal et la maîtrise d'ouvrage depuis longtemps partagée (commune/Grand Lyon/Etat) favorisent l'intervention d'autres acteurs que les collectivités en complémentarité et en articulation les uns avec les autres. Trois ou quatre mairies font cependant état d'actions développement durable qui ne relèvent pas de leurs services (Lyon 1^{er} et 9^e, Pierre Bénite, St Fons) mais seule la mairie du 1^{er} arrondissement nous dit qu'il y aurait beaucoup d'actions à explorer pour une lecture plus large du développement durable sur son territoire. **Il est possible que notre entrée en la matière n'ait pas été assez large, explicite, et il serait donc intéressant de réinvestir cet aspect de manière spécifique.**

⁶ Voir tableau croisé synthétique des entretiens en annexe.

5. QUELS SONT LES PRINCIPAUX ENJEUX ET PROBLÈMES À RÉSOUDRE POUR VOTRE COMMUNE DANS LA DÉCENNIE À VENIR ?

Dans les réponses apportées à cette question, on retrouve les ambivalences et les complexités déjà pointées dans les différentes définitions, mais aussi (ce qui est logique) des éléments forts de contexte local dans la traduction des enjeux plus généraux du développement durable.

PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES INDUSTRIELS ET REDUIRE LES NUISANCES

Si les communes à haut risque industriel n'ont pas nécessairement cité cet aspect dans la définition du développement durable, elles n'en considèrent pas moins que c'est un enjeu majeur de leur territoire dans les années à venir.

« Quel avenir du **couloir de la chimie** par rapport aux populations environnantes ? » s'interroge le maire de Feyzin. Pour le maire de St Fons, l'enjeu se formule plutôt en direction des entreprises, pensant qu'il lui faut « **mettre en œuvre de nouveaux processus de production** respectueux de l'environnement » et « **reconquérir** les territoires urbains et les **friches industrielles** ». On pourrait y ajouter les préoccupations de Pierre Bénite sur les risques liés aux transports de matières dangereuses (voie ferrée Nord/Sud). Vient assez naturellement la question de la **réduction des déchets industriels, des risques de pollution** industrielle, notamment des eaux de la Saône (Fontaines St Martin et Neuville-sur-Saône) et du Rhône (Vaulx-en-Velin), mais aussi la pollution induite par les circulations de transit dans le parc de Miribel (Vaulx-en-Velin) et la vallée de la Saône (Neuville-sur-Saône, ...).

AGIR SUR LES DÉPLACEMENTS ET PROPOSER DES MODES DE TRANSPORTS ALTERNATIFS CONCURENCIELS

Cet enjeu est le plus souvent évoqué par nos interlocuteurs.

Il se décline sur les modes de transports par « la question des transports est un problème majeur⁷ » (Neuville-sur-Saône); « le développement du trafic des lignes ferrées » (Fontaine St Martin et Charbonnières) et des solutions multimodales (avec la région pour le train, avec les entreprises pour le covoiturage) (Charbonnières); « l'amélioration des transports en commun et les liaisons avec le centre d'agglomération » (Vaulx-en-Velin) et « faire accepter des zones sans voitures, notamment sur la nouvelle zone d'habitat » (Sathonay-Camp).

Mais également sur les questions de transit avec « la réduction du transit des habitants de l'Ain » (Fontaine St Martin); « la circulation importante sur des voies trop anciennes » (hors norme ?) (Francheville); le « désengorger la circulation dans Vaise et [la reconquête] des berges de la Saône » (Lyon 9^e); « la réduction de l'effet de serre et donc la diminution la circulation automobile en favorisant des modes de transports alternatifs » (Lyon 1^{er}).

Enfin, la réflexion nécessaire sur « l'impact des grands projets d'infrastructures (contournement et A89) » (Charbonnières et Rillieux-la-Pape), autrement formulée en « l'arrivée de nouvelles grandes infrastructures routières est elle nécessaire ? » (La Tour Salvagny).

CONFORTER L'ESPACE URBANISÉ ET PRÉSERVER DES ESPACES « NATURELS »

« Maintenir des espaces agricoles et boisés, tout en aménageant l'espace en impliquant les acteurs privés » (coupe d'un bois privé à coté d'un parc aménagé par la commune à La Tour Salvagny), « offrir un « poumon vert » à la commune : conserver et entretenir les parcs et espaces verts, la zone piétonne, la place sans voiture » (Pierre Bénite) est largement évoqué. Et, à contrario, « ou on met les entreprises qui veulent s'installer ? » (Fontaines St Martin).

De façon plus large la question de « conserver une image de village tout en étant intégré au Grand Lyon, à l'agglomération » (Charbonnières) et de « préserver l'urbanisation des aménagements irréversibles, dont le retour en arrière serait très difficile » (aménagement et construction d'espaces naturels)

⁷ Mais lequel et en quoi ? sans précision de notre interlocuteur...

(Charbonnières) ; de « construire pour laisser la nature reprendre ses droits », en ayant des modes de construction adaptés (St Fons).

RÉUSSIR LA RÉINTÉGRATION DANS LA VILLE

C'est notamment le cas du quartier de la Duchère avec le GPV d'une part, et de celui de Vaise avec les transformations massives en cours d'autre part où il nous est dit qu'il ne faut « pas laisser faire n'importe quoi » (Lyon 9^e). En effet, les transformations en cours à Vaise induisent le risque d'une rupture entre les aménagements nouveaux et l'existant, alors qu'à l'inverse, le projet de renouvellement urbain de la Duchère porte en lui l'ambition de réintégrer ce quartier « marginalisé » dans la ville, qu'il ne soit plus comme un îlot à part. Il s'agit pour d'autres de travailler sur l'image : « le centre ville doit être exemple du mélange des genres, il doit devenir un pôle d'agglomération » (Vaulx-en-Velin) et plus seulement un centre d'une commune périphérique. L'enjeu est ici de ne plus faire exception, d'être un lieu ordinaire de centralité dans l'agglomération.

MAINTENIR LES ÉQUILIBRES DE PEUPEMENT TOUT EN RÉPONDANT AUX BESOINS DES POPULATIONS

Enjeu majeur du développement durable pour plusieurs communes, il se concrétise par le besoin de « gérer le vieillissement de la population » à La Tour Salvagny, de « créer des logements sociaux, malgré les réticences de certains, pour répondre aux besoins des populations modestes et en situations d'urgence » à Charbonnières, d'« équilibre de peuplement par une offre diversifiée de logements et de services » pour Vaulx-en-Velin.

Exprimé d'une façon plus large, il se dit également à Villeurbanne à travers les « enjeux sociaux sur les quartiers des Brosses et de St Jean » ou à Lyon 9^e sous le désir de « conserver sa mixité à Vaise et la recréer à la Duchère » (alors que sur ce dernier territoire on n'a pas toujours su utiliser la mixité existante et les forces vives en présence).

Il s'exprime également par le désir de « conserver l'esprit « village », un peu mythique mais avec une mixité et une proximité qui marche encore, conditions d'une ville qui répond aux exigences du développement durable » (Lyon 1^{er}) ; ou encore dans les propos du maire de Sathonay-Camp qui veut « réussir l'exercice imposé d'intégrer 540 familles de gendarmes (dans une commune de seulement 4300 habitants !) ».

A travers ces propos, se manifeste la conscience de la difficulté que présente le maintien des équilibres sociaux de certaines communes face aux évolutions actuelles ou à venir.

PRÉSERVER LA MIXITÉ DE LA CITÉ ET MAINTENIR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE LOCALE

« Pourvoir encore accueillir des entreprises et des petites activités industrielles pour garder la population ouvrière » alors que par ailleurs la mixité sociale peut être assurée par le logement et que l'environnement sera pris en compte dans gestion des déplacements et la reconquête des berges (Lyon 9^e) ; « Lier le développement économique et urbain : accueillir de nouvelles activités et maintenir le potentiel de commerces de proximité » (Pierre Bénite) ; « Rapprocher les lieux d'habitat des lieux de travail et de loisir » (Charbonnières et Vaulx-en-Velin) ; sont autant de propos qui révèlent la volonté de préserver les équilibres économiques locaux et la mixité des fonctions au niveau communal.

« A ce jour, il n'y pas d'espace pour accueillir des entreprises sur la commune » (Francheville) est la contrepartie du manque d'espace urbanisable et de la contradiction qui peut apparaître entre limitation de l'étalement urbain et développement « équilibré », durable de la commune.

Dans cette optique et pour tenter de relever ce défi, le projet de management de centre-ville initié par la commune de Neuville-sur-Saône a pour objectif de pérenniser sur le long terme les commerces, les emplois, dans le centre et de limiter les déplacements pour faire ses courses.

FAIRE QUE LES INDUSTRIELS ET LES HABITANTS SE SENTENT RESPONSABLES DE LEUR AVENIR

« Rendre les entreprises plus responsables de leur site, de leur terrain et de la prise en charge de la dépollution, car aujourd'hui tous les terrains industriels sont pollués » nous dit le maire de St Fons.

« Renforcer la communication et l'éducation », développer l'eco-citoyenneté est un enjeu majeur pour Charbonnières-les-Bains.

Derrière ces propos s'exprime la volonté des élus que les personnes concernées prennent en charge leur avenir et, pour ce faire, la nécessité de leur donner les moyens d'assumer leur responsabilité, chacun à leur niveau d'intervention.

PRATIQUER LA « BONNE » GOUVERNANCE

« Prendre des décisions qui, si elles ne répondent pas forcément à la demande de la majorité, sont néanmoins acceptées parce que comprises. Se donner des outils de régulation pour satisfaire l'intérêt général en respectant le développement durable » sont les enjeux cités à Rillieux-la-Pape, qui semble dire que les élus ont à prendre les décisions en connaissance de cause avec comme objectif le développement durable.

Cependant, se pose la question des différents niveaux de décision et d'action : « Comment réorganiser les compétences entre une agglomération et une commune qui en est membre, en matière de services publics notamment ? » (Feyzin).

On sent bien ici la nécessité de partir du terrain et des réalités locales pour définir finement les enjeux opérationnels des territoires, dont certains sont transversaux aux frontières communales. Mais ressort aussi le positionnement des interlocuteurs rencontrés dans leur engagement plus ou moins ancien et leur implication plus ou moins élaborée, dans des actions et/ou démarches de développement durable.

6. LES OBJECTIFS QUE VOUS AIMERIEZ VOUS DONNER ?

Très opérationnels pour Francheville, Villeurbanne et Lyon 1^{er}, ils sont au contraire plus larges sur des communes telles que Pierre Bénite (« Maintenir l'équilibre, être attractif et accompagner les initiatives ») et Vaulx-en-Velin (avoir une stratégie d'agglomération) ou encore Rillieux-la-Pape (« L'agenda 21 communal doit être cohérent avec l'agenda 21 communautaire. Ne pas se précipiter »)⁸. On note les différences qui peuvent apparaître entre enjeux (probablement moins faciles à régler à court terme) traités dans la précédente partie et objectifs (souvent plus opérationnels et donc plus « à portée de main » à court terme) analysés ci-dessous, dont certains répondent cependant directement aux précédents.

Se dégagent cependant des objectifs communs à plusieurs communes interrogées, notamment quatre objectifs que l'on retrouve de façon récurrente.

Développer des modes de transports alternatifs à la voiture

Villeurbanne voudrait généraliser le « Pédibus » et travailler sur le Peu. La Tour Salvagny met en avant le développement des modes doux et plus généralement Lyon 1^{er}, Lyon 9^{ème} et Francheville y associent le développement d'autres modes de transports.

Maîtriser le développement urbain et préserver le patrimoine

Objectif qui revient à Charbonnières, La Tour Salvagny, Francheville de façon explicite pour préserver les espaces « verts », mais également dans le 1^{er} arrondissement de Lyon pour préserver le patrimoine bâti.

Intégrer des populations « différentes »

Qu'elles soient spécifiques (demandeurs d'asile à Fontaine St Martin, gendarmes à Sathonay-camp, « BOBO » à Lyon 1^{er}) ou plus généralement nouvelles (diversification et équilibre de peuplement à Villeurbanne et Vaulx-en-Velin, nouveaux résidents moins ouvriers à Lyon 9^{ème}) ou encore la population

⁸ pour le détail par commune, on se reportera utilement en annexe au tableau croisé des entretiens

vieillissante (La Tour Salvagny), pouvoir bien absorber ces évolutions de peuplement sans perturber les équilibres existants est un objectif assez partagé.

Renforcer la communication et l'appropriation du concept

Charbonnières-les-Bains, Neuville-sur-Saône, Rillieux-la-Pape expriment cet objectif de façon claire, tandis que Pierre Bénite souhaiterait pouvoir accompagner les initiatives privées et que Sathonay-Camp aimerait « travailler dans le même esprit avec les bailleurs sociaux ».

Si les enjeux exprimés par nos interlocuteurs posent des questions de fond, grands principes de l'action à mener, les objectifs sont des formes de réponses déjà possibles pour y contribuer et participer activement à la construction collective du développement durable.

7. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : COMMENT LE RENDRE OPÉRATIONNEL ?

Malgré les différences précédemment évoquées dans l'avancée actuelle du développement durable sur leurs territoires communaux, nos interlocuteurs se retrouvent beaucoup plus consensuels sur les moyens de rendre opérationnel le développement durable (comme sur l'acceptation de départ de la définition générale donnée par le Grand Lyon).

Il ressort des entretiens où la réponse est explicite que **différentes étapes sont incontournables**, étapes que l'on retrouve peu ou prou dans les autres entretiens. Elles sont au nombre de six :

Partir du territoire et des besoins

plus particulièrement exprimé à Rillieux-la-Pape « savoir comment chaque homme et chaque femme diagnostique les choses et prend en charges son destin et celui de la planète qu'il faut préserver », Collonges au Mont d'or en faisant « le choix d'une approche montante et valorisante » et Feyzin (concertation avec les institutions, acteurs économiques et les habitants) ; mais également St Fons, La Tour Salvagny (« faire avec les gens et non pour les gens »), Pierre Bénite pour « accompagner les évolutions sociales... pour répondre aux besoins des populations et pour préparer l'avenir des générations futures ».

Avoir un projet, partager une vision stratégique d'agglomération

« en allant de l'infiniment petit (les petites décisions) à la stratégie générale urbaine du bassin de population que représente l'agglomération » (cf. Feyzin), « coordonner les institutions et créer des synergies » (cf. Rillieux-la-Pape), « afficher une image Grand Lyon du développement durable » (cf. Charbonnières), être ambitieux mais réaliste et pragmatique ; « d'abord réussir l'agglomération (avant d'élargir) en se gardant d'aborder le développement durable petit bout par petit bout » (cf. Vaulx-en-Velin). Pour tous ceux qui expriment cette attente, il s'agit de s'appuyer sur la réalité territoriale et la complexité de l'agglomération, d'avoir une vision d'ensemble à décliner localement et qui se fonde sur une construction partagée des besoins et du devenir.

S'entendre sur une définition cohérente

ce qui renvoie aussi à un défaut de « culture commune », de connaissance du développement durable, tant chez les élus que dans les services ou chez les habitants.

Améliorer l'information, l'éducation des habitants, les rendre citoyens

« apporter un message simple, clair, et favoriser l'appropriation » (cf. La Tour Salvagny) ce qui nécessite des moyens très importants, un investissement personnel, une mobilisation de toutes les énergies compétentes et ne se fera pas du jour au lendemain. Le développement durable passe par la « responsabilisation » (cf. Lyon 1^{er}), les habitants « doivent avoir la volonté de mettre en œuvre » (cf. La Tour Salvagny) ; il faut « prévoir une appropriation par les citoyens et les structures relais » (cf. Charbonnières).

Il est également important d'envisager une information multiple, la formation des services et la mise en place des ressources internes aux institutions : « ce sont les associations qui sont le mieux à même d'informer aujourd'hui ! » (cf. La Tour Salvagny). La mairie de Saint Fons affiche l'idée de valoriser les actions de développement durable estimant que l'exemplarité est une force de conviction.

Co-construire avec les élus, les services, les associations, les habitants

par la mobilisation de tous à leurs niveaux d'intervention, de connaissance des besoins et des moyens, de compréhension des enjeux et des objectifs, de possibilité d'action (faire des habitants des éco-citoyens !). Il s'agit de « faire avec les gens et non pour les gens » (cf. La Tour Salvagny), de « placer les habitants et les acteurs économiques au cœur du développement durable » (cf. Pierre Bénite) et de « poursuivre la démarche engagée de conjonction des réflexions » (cf. Charbonnières).

« Décliner par thèmes et en actions concrètes... »

... prévoir une appropriation par les citoyens et les structures locales » (cf. Charbonnières), décliner le sens du développement durable en laissant une large « place à l'habitant et aux acteurs locaux » (cf. Pierre Bénite), « aux écoles et aux parents » (Lyon 1^{er}) ; favoriser « la transformation des matériaux sur place pour éviter les transports » (cf. Pierre Bénite), « s'inspirer du meilleur réalisé ailleurs » (Sathonay Camp et St Fons) et « se donner des priorités pour demain » (au-delà des mandats électoraux) (La Tour Salvagny).

Il y a donc ici la manifestation d'un enjeu majeur « d'opérationnalité » qui doit passer par une méthode, une définition, des moyens, partagés et partageables, sans lesquels rien de saurait durer... quitte à « réduire » ses ambitions à ce qu'il est possible de mettre en œuvre réellement.